

Pépinière «Point + Entreprises» 3 rue Violet - Projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Économique (FDDE)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1985, dans le cadre de sa politique de développement, la Ville de Besançon a aménagé, dans le bâtiment municipal, 3 rue Violet, des locaux d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Le dispositif global d'accompagnement des créateurs, animé par le Groupement d'Intérêt Économique «Point + Entreprises», s'est montré d'une grande efficacité : 163 entreprises et 336 emplois ont été créés ; 44 entreprises ayant créé 142 emplois ont bénéficié de locaux au sein de la pépinière.

La réalisation de certains aménagements qui permettront d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises en pépinière est envisagée. Ces travaux de rénovation sont estimés à 200 000 F TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Fonds Départemental de Développement Économique qui varie de 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet,
- solliciter la participation du FDDE et l'inscrire au budget dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6/1053/83017 (33000) et en dépenses au chapitre 908.6/232/83017 (33000),
- solliciter du Conseil Général du Doubs l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville, à l'aide des crédits figurant au budget 1993.

Mme DUFAY : Je veux ajouter que non seulement le dispositif «Point +» permet de créer un certain nombre d'emplois mais aussi d'augmenter la durée de vie des entreprises qui sont créées. Et ça c'est important, parce qu'on sait très bien que dans toute opération de création d'entreprise, il y a un taux de mortalité malheureusement important. Au niveau national, ce taux de mortalité est de 2 ans ; on sait qu'au bout de 2 ans il y a 50 % des entreprises créées qui disparaissent. Chez nous avec ce dispositif «Point +», ce taux de mortalité a été mené à 80 % dans l'autre sens, c'est-à-dire que 80 % des entreprises dépassent le seuil fatidique des 2 ans. Je pense que c'est important et que c'est dû à l'accompagnement extrêmement approfondi qui est mis en place par la Boutique de Gestion et tous les organismes qui gravitent autour de «Point +».

M. LE MAIRE : Merci de ces précisions, c'est vrai que c'est intéressant.

M. JACQUEMIN : Je voudrais dire que naturellement les pépinières apportent du confort et du réconfort aux jeunes entreprises. Il y a, compte tenu des difficultés économiques actuelles, un problème important parce que ces pépinières fonctionnent sur des durées de 23 mois sous forme de bail précaire, mais on voit bien aujourd'hui qu'au bout de 23 mois les jeunes entrepreneurs ne sont pas confortés dans leur démarche de création. Cela veut dire qu'il faut réfléchir à des formules plus longues que celles engagées dans les pépinières d'entreprises, c'est-à-dire des formules

intermédiaires d'accueil après la période d'accompagnement des 2 ans. Je le dis aussi parce que le Conseil des Communes du Grand Besançon a je crois dans ses cartons des projets d'extension de pépinières, ce qui est une bonne chose, mais qu'on pourrait certainement enrichir cette affaire-là en allant un peu plus loin dans la démarche qui paraît aujourd'hui nécessaire.

M. JEANNIARD : Quelques précisions sur le «Point + Entreprises». En fin de compte, le taux de mortalité des entreprises après 2 ans est, pour le «Point + Entreprises» rue Violet, de 8 % très exactement sur les derniers éléments que nous avons eus. Donc vraiment très peu d'entreprises échouent après les 23 mois de présence au «Point + Entreprises». D'autre part, sachez qu'un suivi est également organisé pendant quelques mois ou un an, voire plus pour les entreprises qui quittent la rue Violet par la Boutique de Gestion et le GIE. On ne les abandonne donc pas à leur sort au bout de 23 mois.

M. PONÇOT : Pour continuer le propos de M. JACQUEMIN, je crois qu'effectivement c'est une des grandes préoccupations du développement économique dans la Ville de Besançon. Nous avons à renégocier maintenant la convention avec IEN par exemple et nous souhaitons pour notre part, c'est un peu l'avis qu'on avait émis, allonger la période où l'entreprise reste en pépinière, mais en même temps jouer davantage la vérité des prix, c'est-à-dire que le loyer en pépinière devrait augmenter progressivement sur une durée de 3 ou 4 ans, mais de façon à ce qu'en sortie de pépinière il n'y ait pas cette rupture que ressentent les entreprises qui doivent adapter progressivement leur budget à une location très chère.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.